

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 372 Mercredi 13 Février 2019 – 20h00

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membre Invité: Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral

Membre du BEX excusé : Caroline JEHL, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion: Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraineurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 20 h 10

	SUIVI		
1.	Agenda	La répartition des Membres du Bex sur les Assemblée Générales a déjà été établie. Celle sur les différentes Manifestations nationales et internationales est repoussée au prochain BEx présentiel, le vendredi 15 mars.	
2.	Demandes d'affiliation (1)	Demande d'affiliation pour le Club Sportif Municipal Sullylois 45600 Sully-Sur-Loire (Centre val de Loire) qui souhaite contribuer au développement régional du Dragon Boat. → Validation de l'affiliation par le BEx, sous les réserves proposées par le siège (non obligation d'un secrétaire dans les Statuts de l'association).	
3.	Demande d'affiliation (2)	La demande d'affiliation concerne le VAKA MOANA FUTUNA qui est une association multisport. Son objet est de promouvoir et développer la discipline du Va'a (Foe Vaka) et de toutes les activités à caractère nautique : canoë-kayak, surf et disciplines associées, voile et disciplines associées, plongée et disciplines associées, natation et disciplines associées sur le territoire de Futuna (Wallis et Futuna). → Validation de l'affiliation par le BEx sous les réserves proposées par le siège (Statuts à modifier pour se rapprocher des statuts-types fédéraux.	
4.	Demande du label EFCK	→ Validation du Label pour les 10 Clubs demandeurs (9 en renouvellement et 1 en première obtention par le Bex).	
5.	Point licence	Lors du BEx du 10 janvier, un point sur les Licences 2018 avait été fait. Le nombre global des licences était de 57 749 Licences soit une augmentation de 11,2% par rapport à 2017. Lorsque l'on regarde les évolutions par catégorie d'âge, les progressions les plus importantes sont sur les catégories jeunes avec une augmentation de 27% chez les poussins, 22% chez les Benjamins, les Minimes et les Cadets et plus de 10% chez les juniors. Seules, l'augmentation des Seniors n'est que de	

FFCK	1,7% et celle des vétérans de 2,2%. C'est d'autant plus important que les
arjoë Kayak et Sports de Pagaie	Jeunes (de Poussins à Juniors) deviennent majoritaires avec 50,7% de nos licenciés par rapport aux Adultes (Seniors et Vétérans). Ces augmentations sont principalement dans le cadre des Conventions Pagaie Blanche car le nombre de licence Canoë Plus jeunes a baissé de 5,1%. L'augmentation générale est bien sur les jeunes. Au 31/01/2019, le nombre de licences étaient de 19 973 pour 20 532 en 2018 à la même date. Il s'agit actuellement de 95% de renouvellement.
6. Point Centrale d'Achat	L'ouverture aux licenciés Canoë Plus a permis d'enregistrer une augmentation de 42% de visites en plus sur le site de la Centrale d'Achat, et la projection des commercialisations part sur une augmentation de 6 à 10 k€ par mois. Le pack Tribu est prévu dans les propositions à venir, de même que sur la tenue des moniteurs avec un package d'identification. Il reste à prévoir un kit de communication pour les Clubs désireux d'avoir une identification visuelle sur leurs sites de pratiques.

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF		
Attributions championnats de France	 Le Canoë Kayak Club de Tours s'est porté candidat à l'organisation des championnats de France de Marathon les 14 et 15 Septembre 2019. → Validation de l'attribution par le BEx. 	
	 2) Le club Palavas les Flots CK s'est porté candidat à l'organisation des championnats de France Ocean Racing du 27 au 30 août 2019 à Palavas. → Validation de l'attribution par le BEx. 	
	3) Le Comité Départemental de la Mayenne se porte candidat à l'organisation du championnat de France de Sprint. La caution du Comité Régional a été donnée Le BEx valide l'attribution de ce Championnat de France au Comité Départemental de la Mayenne, sur le site de La Haye Traversaine (à côté d'Ambrières-Les-Vallées).	
	 4) Le Canoë Kayak Redonnais s'est porté candidat à l'organisation des championnats de France Marathon du 12 au 13 septembre 2020. → Validation de l'attribution par le BEx 	
Validation Comptes rendus de commission Dragon Boat	Compte-rendu réunion téléphonique Dragon Boat Sport Santé du 5 décembre 2018 → Validation du Compte-Rendu par le BEx. Compte-rendu réunion présentielle Dragon Boat du 14 et 15 décembre 2018 à Reims, → Validation du Compte-Rendu par le BEx.	

3. Validation Compte rendu Canoë Kayak et Sports de Pagaië Commission Jeune	Compte-rendu réunion téléphonique Commission Jeunes du 23 janvier 2019 → Validation du Compte-Rendu par le BEx.			
 4. Validation Compte-rendu de la réunion du BEF du 20/11/2018 5. Compte-rendu de la réunion du BEF du 31/01/2019 	Compte-rendu réunion téléphonique du Bureau Enseignement Formation du 20/11/2018 → Validation du Compte-Rendu par le BEx. Compte-rendu réunion téléphonique du Bureau Enseignement Formation Du 31/01/2019 → Validation du Compte-Rendu par le BEx.			
6. Compte-rendu du Comité Pagaie Santé du 25/01/2019	Compte-rendu réunion présentielle du Comité Pagaie Santé du 25/01/2019 → Validation du Compte-Rendu par le BEx.			
7. Suppression des commissions de lutte contre le dopage de première instance et d'appel	La Modification des Règles de Lutte contre le Dopage : L'Etat a décidé de reprendre avec l'A.F.L. D., la surveillance du dopage sous le contrôle de l'A. M. A. (Agence Mondiale Anti-dopage ou World Anti-Doping Agency). Les fédérations sportives ont perdu leur pouvoir de sanction disciplinaire antidopage. L'ordonnance du 19 décembre 2018 vient en effet, d'assurer la conformité du droit français aux principes du code mondial antidopage (CMA) en modifiant le Code du sport. Cette ordonnance entrera en vigueur après publication du décret d'application prévu à l'article L. 232-31 du code du sport et, au plus tard, au 1er mars 2019.			
	Le BEx prend en compte ces nouvelles règles et modifiera en conséquence, son règlement intérieur et ses statuts lors de l'Assemblée Générale du 6 avril. Il souhaite mettre à l'ordre du jour du Conseil Fédéral, la suppression officielle de l'annexe 6 sous réserves de la parution de ce décret d'application. Celle-ci disparait des documents officiels, conformément au Code du Sport. Le BEx souhaite remercier chaleureusement les Membres des deux Commissions qui ont œuvrés pour certains depuis de nombreuses années.			
8. Avenant sur le règlement du Kayak Xtrem	Un avenant sur le paragraphe 9.5 du Règlement Kayak Xtrem a été proposé (en rappelant qu'il s'agit d'une nouvelle discipline) : Dans le cas où deux compétitions de kayak xtrem se déroulent en même temps, (exemple : la manche slalom et la manche descente sur le même WE), une manche supplémentaire pourra être proposée afin de contribuer à la participation du plus grand nombre à cette nouvelle animation. → Validation de cette modification par le BEx.			



noë Kayak et Sports de Pagaie	ETUDES du BUREAU EXECUTIF
1. Distinctions fédérales	Françoise SEILER est chargée de développer le dossier des distinctions, en liaison avec Georges LE PALLEC, le Président de la Commission Distinctions. Un courrier a été envoyé pour relancer les demandes pour les médailles fédérales pour 2018 et au mois de juin, nous relancerons une nouvelle opération pour 2019. Il a été décidé de créer une remise de trophées pour récompenser des instances ou des personnes ayant œuvré pour le développement des Sports de Pagaies.

INFORMATION du BUREAU EXECUTIF		
Avis de la commission de conciliation du CNOSF	Suite à la demande de conciliation de Gautier Klauss et Mathieu Peche auprès de l'instance de conciliation du CNOSF, l'avis porté par les 3 conciliateurs est la suivante : En considération des éléments retenus les conciliateurs proposent de s'en tenir à la décision de la FFCK de refuser de faire droit à la demande tendant au versement d'une prime de résultats d'un montant de 16 000€. Gautier Klauss et Mathieu Peche ont fait opposition à cet avis.	
Compte rendu des AG des territoires	Un compte Rendu est fait aux membres du Bex sur la présence du binôme Membres du BEx et de la DTN à l'occasion des trois Assemblées Générales de L'Occitanie, de la Nouvelle Aquitaine et d'Auvergne Rhône Alpes	
3. Opération Initiatives Nautiques et Océanes 2019	Le Président Fédéral informe le BEx du souhait de s'associer avec Surfrider foundation, pour les opérations Initiatives Nautiques et Océanes 2019. Surfrider Foundation est une association de protection de l'environnement. Tous les clubs qui le souhaitent pourront ainsi participer à ces opérations.	
4. Informations sur les Conventions d'Objectifs	Conventions d'objectifs: La discussion au Ministère sur la Convention d'Objectifs relative au sport de haut niveau avec Performance 2024 a été très constructive et permis de présenter la stratégie fédérale et les moyens nécessaires aux actions envisagées. D'autres rencontres sont prévues afin de poursuivre ce travail et présenter d'autres projets Convention pluriannuelle d'objectifs: Cette convention pluriannuelle d'objectifs a été signée l'an dernier pour une durée de 3 ans. Un bilan de l'année 1 a été effectué dans le cadre d'un véritable échange avec la direction des sports du ministère et les budgets sont reconduits pour l'année 2.	
5. Projet de Jumièges	Une information est donnée sur le projet de Jumièges relatif à la création d'un espace d'eau vive dans le cadre du Parc de Loisir du conseil départemental. Une étude sera effectuée par le service fédéral concerné.	



Une réunion des services a eu lieu le vendredi 8 février 2018 sur Torcy et un ensemble d'informations a pu être transmis à l'ensemble du personnel.

Fin du BEX à 22 h 35

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

Johnston